

Rapport annuel 2007

Fondation de prévoyance

Aussi flexible que la vie

spida.



Table des matières

Rapport annuel 2007
Fondation de prévoyance

2

03	Avant-propos
04	Rapport d'activité
06	Bilan
08	Compte d'exploitation

Annexe

10	1. Bases et organisation
12	2. Assurés actifs et bénéficiaires de rentes
15	3. Nature de l'application du but
16	4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
17	5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture
20	6. Explication des investissements et du résultat net des investissements
26	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
28	8. Conditions de l'autorité de surveillance
28	9. Autres informations relatives à la situation financière
28	10. Evénements postérieures à la date du bilan
29	Rapport des experts de la prévoyance professionnelle
30	Rapport de l'organe de contrôle

2007 fut une année mouvementée. Après un démarrage très réjouissant avec une bonne évolution des performances, les marchés financiers ont été confrontés aux difficultés.

De bonnes performances malgré la crise des subprimes

La Spida Fondation de prévoyance n'a été qu'indirectement touchée par la crise des marchés financiers. Les investissements directs dans les emprunts hypothécaires américains de deuxième et troisième catégorie ne font certes pas partie de nos portefeuilles, mais la détérioration des cours des actions suisses et, simultanément, des obligations suisses a fortement réduit nos performances.

Le rendement moyen total de toutes les caisses de retraite pour l'année passée est d'environ 1,8%. Avec 4,0%, nous avons atteint un résultat nettement supérieur à la moyenne. Fin 2007, le taux de couverture s'élevait à 108,7%.

Retraite «à la carte»

D'un côté, de nombreuses personnes profitent d'un départ en retraite anticipé grâce à la retraite «à la carte», de l'autre, beaucoup d'actifs ayant atteint l'âge AVS souhaitent continuer à exercer une activité professionnelle. De plus en plus d'entreprises s'efforcent de maintenir la main-d'oeuvre plus âgée dans la vie active. L'attrait financier ne cesse de croître. La première nouveauté concerne le 3^e pilier: depuis le 1^{er} janvier 2008, il est possible de différer de 5 ans le versement du capital 3a et, pendant ce temps, de continuer à cotiser.

Dès lors que l'on souhaite travailler plus longtemps, on peut également différer le versement des rentes du 2^e pilier. Le taux qui sera pris en compte pour la conversion du capital en rente augmentera de ce fait. Ce report permet également d'économiser des impôts. La réduction de rente qui va de pair avec un départ en retraite anticipé peut par ailleurs se financer dès la vie active. Ce qui permet vraiment d'organiser sa retraite en toute flexibilité.

Administration efficace

Ces dernières années, la direction s'est attachée à réduire les coûts administratifs. Facturant CHF 300.– par personne assurée et par an, nous sommes parmi les meilleurs du marché. La structure de coûts avantageuse de la Spida Fondation de prévoyance permet de gagner de nouveaux membres. En 2007, le nombre d'assurés a progressé de 5% et atteint 6'712.

Perspectives

Des études ont révélé que nous pouvions encore améliorer et élargir notre éventail de produits en matière de prévoyance. En 2008, nous proposerons ainsi à nos clients diverses nouvelles options dans le domaine non obligatoire. Demandez conseil à nos collaborateurs!

Heinrich Guyer,
Président de la Spida Fondation de prévoyance

spida.

3



Heinrich Guyer
Président de la
Spida Fondation
de prévoyance

Rapport d'activité

Rapport annuel 2007
Fondation de prévoyance

4



Uwe Brandt
directeur de la
Fondation de
prévoyance

Nouvelle présentation sur le marché – nouveau nom

Depuis la mi-2007, la Spida se présente dans de nouveaux atours. Afin de garantir une présentation homogène sur le marché, le nom de la fondation a également été adapté. La «Fondation de prévoyance 2^e pilier SPIDA» est devenue la «Spida Fondation de prévoyance». Ce qui n'altère nullement la haute qualité de nos prestations. Nous sommes et restons une institution qui respecte les exigences de ses clients.

Evolution positive du portefeuille d'assurés

Le nombre de personnes assurées a continué d'évoluer favorablement. Le nombre d'actifs a augmenté de 6'416 à 6'712 personnes. Avec les bénéficiaires de rentes, ce sont plus de 7'800 personnes qui sont désormais rattachées à la Fondation de prévoyance.

L'évolution très positive des cas d'invalidité est aussi réjouissante. Les 20 nouveaux cas d'AI sont à considérer comme un bon chiffre par rapport au nombre de nouveaux rentiers pour cause d'incapacité permanente prévu par les statistiques. La part élevée de retraités qui touchent leur prestation vieillesse sous forme de capital est et reste intéressante. Seule la moitié des retraités a préféré toucher une rente vieillesse à vie.

Des placements aux performances supérieures à la moyenne

L'année 2007 s'achève sur un résultat satisfaisant. Le 4^e trimestre a connu quelques turbulences qui ont fait diminuer les performances de plus de 6% à 4%. Mais ce chiffre est nettement supérieur à la valeur de référence et aux résultats moyens des placements obtenus par les caisses de retraite qui ont dû se contenter d'une performance moyenne de seulement 1,8%.

Les types de placement Hedge Funds et Emerging Markets ont fortement contribué aux performances enregistrées. Au contraire des actions suisses et des actions étrangères qui ont permis des résultats tout juste positifs. Les obligations ont même coté négativement de justesse. Les fortes parts de la fortune investies dans ces 3 catégories de placement ont amoindri la performance globale en fin d'année.

Consolidation des réserves de fluctuation de valeur

Malgré la situation tendue sur les marchés financiers au 4^e trimestre 2007, nous avons réussi à consolider les réserves de fluctuation de valeur. Celles-ci sont d'une haute importance, notamment afin d'amortir les volatilités toujours d'actualité début 2008. La valeur ciblée pour ces réserves est de 15,2% de la fortune, 8,7% ont été atteints.

Elargissement de la palette des plans de prévoyance en phase avec l'avenir

Nous travaillons sans cesse à l'élargissement de notre offre. Les 6 plans de prévoyance de base et les 2 plans cadres seront complétés par d'autres plans à partir du 1^{er} janvier 2009. Ce qui offrira tant à nos clients actuels qu'aux potentiels nouveaux clients une flexibilité accrue dans l'aménagement de la prévoyance professionnelle au sein de leur entreprise.

Uwe Brandt,
directeur de la Fondation de prévoyance

spida.

Bilan

Rapport annuel 2007
Fondation de prévoyance

6

Actifs	Annexe	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Placements	6.3	586'884'373.59	560'488'903.07
Liquidités		39'389'782.23	23'107'307.38
Titres		404'346'098.96	404'871'593.69
Immeubles		143'148'490.40	132'510'000.00
Equipement d'exploitation		2.00	2.00
Avoirs divers		14'232'429.95	10'325'613.15
Avoirs en cotisations	7.1	7'454'290.04	9'579'016.59
Avoirs sur comptes immobiliers	7.2	5'798'059.50	99'459.50
Autres avoirs	7.3	980'080.41	647'137.06
Compte de régulation des actifs	7.4	2'498'222.92	3'050'556.19
Total des actifs		603'615'026.46	573'865'072.41

Passifs	Annexe	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Dettes		2'972'987.85	3'019'068.47
Prestations de libre passage et rentes	7.5	2'712'104.30	2'783'313.90
Autres dettes		260'883.55	235'754.57
Compte de régulation des passifs	7.6	4'918'044.98	3'229'048.12
Réserve de contributions de l'employeur/ Fonds libres caisses de pension affiliées	5.9	4'154'497.24	3'250'607.87
Réserve de cotisations sans renonciation à l'utilisation		4'032'584.00	3'165'345.25
Fonds libres des caisses de pension affiliées		121'913.24	85'262.62
Provisions non techniques	7.7	150'000.00	150'000.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		544'231'251.00	527'171'533.30
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	389'401'720.75	383'524'379.00
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.3	138'310'106.00	127'990'174.00
Provisions techniques	5.4	16'519'424.25	15'656'980.30
Réserve de fluctuation de valeur	6.8	47'188'245.39	37'044'814.65
Fonds libres	5.5	0.00	0.00
Etat au début de la période		0.00	-823'955.71
Augmentation/baisse suite à la liquidation partielle		0.00	0.00
Excédent des produits		0.00	823'955.71
Total des passifs		603'615'026.46	573'865'072.41

Compte d'exploitation

Rapport annuel 2007
Fondation de prévoyance

8

	Annexe	2007 CHF	2006 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	2.1	42'412'884.89	43'139'243.25
Cotisations des salariés		18'760'801.33	19'869'706.80
Contributions de l'employeur		18'752'330.03	19'892'182.80
Amortissement des cotisations		-11'265.03	-10'691.80
Primes uniques et rachats		3'923'918.00	2'913'090.60
Versements aux fonds libres de caisse de prévoyance lors de reprise de portefeuilles		35'634.52	0.00
Versements à la réserve de cotisations		1'531'721.85	970'680.00
Paiement de cotisations par la réserve de cotisations		-703'117.80	-542'488.15
Contribution au fonds de garantie		122'862.00	46'763.00
Prestations d'entrée		21'578'925.09	18'068'211.15
Apports de libre passage		20'892'340.19	17'391'684.05
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce		686'584.90	676'527.10
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		63'991'809.98	61'207'454.40
Prestations réglementaires	2.2	-18'694'875.20	-19'658'500.05
Rentes de vieillesse		-5'191'248.25	-4'668'034.65
Rentes de survivants		-1'809'018.95	-1'663'458.35
Rentes d'invalidité		-2'303'285.45	-2'261'099.70
Prestations en capital à la retraite		-8'806'088.40	-10'999'157.30
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-585'234.15	-66'750.05
Prestations de sortie		-38'153'678.48	-33'517'292.29
Prestations de libre passage en cas de sortie		-35'839'819.58	-30'208'845.69
Versements anticipés EPL/divorce		-2'313'852.60	-3'255'326.05
Fonds libres de caisse de prév. lors de sortie de portefeuilles		-6.30	-53'120.55
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-56'848'553.68	-53'175'792.34

Dissolution/constitution de capitaux de prév., provisions techn. et réserves de cotisations/fonds libres caisse de prév.			
		-18'275'156.25	-13'535'852.50
Dissolution/const. de capitaux de prév. assurés actifs	5.2	2'189'982.74	-882'569.56
Dissolution/const. de capital de prév. bénéf. de rentes	5.3	-10'178'718.45	-2'736'293.00
Dissolution/const. de provisions techniques	5.4	-862'443.95	-3'101'926.87
Rémunération du capital d'épargne	5.2	-8'559'750.62	-6'439'991.77
Dissol./const. de rés. de cotisations/fonds libres caisse de prév.	5.8	-864'225.97	-375'071.30
Produits de prestations d'assurance		0.00	0.00
Prestations d'assurance		0.00	0.00
Parts excédentaires provenant d'assurances		0.00	0.00
Charges d'assurance	5.1	-68'582.50	-61'142.90
Primes d'assurance		-68'582.50	-61'142.90
Résultat net de l'activité d'assurance		-11'200'482.45	-5'565'333.34
Résultat net des placements		21'131'535.39	36'223'212.98
Intérêts		-204'105.83	243'109.45
Titres	6.6	18'278'613.44	31'637'976.35
Immeubles	6.6	3'974'650.07	5'141'166.80
Frais d'administration des placements		-877'965.19	-754'468.82
Intérêt réserve de contributions de l'employeur / fonds libres	5.8	-39'657.10	-44'570.80
Autres produits		540'943.90	6'894'515.24
Contributions d'assainissement des employés		4'688.85	1'235'605.50
Contributions d'assainissement des employeurs		4'616.40	1'235'488.25
Autres produits	7.7	531'638.65	4'423'421.49
Frais d'administration		-328'566.10	316'375.48
Contribution des employés aux frais administratifs		946'348.05	1'233'926.70
Contribution des employeurs aux frais administratifs		1'222'269.95	1'618'643.30
Charge administrative	7.8	-2'386'272.90	-2'514'474.98
Frais de marketing et publicité		-110'911.20	-21'719.54
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur		10'143'430.74	37'868'770.36
Formation de la réserve de fluctuation de valeur	6.8	-10'143'430.74	-37'044'814.65
Excédent des produits		0.00	823'955.71

1. Bases et organisation

Rapport annuel 2007
Fondation de prévoyance

10 |

1.1 Forme juridique et but

La Spida Fondation de prévoyance est une fondation enregistrée de droit privé au sens des articles 80 et ss CCS, l'article 331 CO et l'article 48 alinéa 2 LPP. Elle a été fondée en 1978; elle est issue de la Caisse de compensation pour allocations familiales Spida. Elle est subordonnée à la surveillance légale. L'objectif de la Fondation est la prévoyance professionnelle contre les conséquences économiques du vieillissement, de l'invalidité et du décès, réalisée dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution à l'attention des employeurs et des salariés des entreprises affiliées travaillant dans la branche de la ferblanterie, des installations sanitaires, du chauffage, de la ventilation, de l'isolation, des installations électriques, des installations de télécommunication, de la couverture, des façades, de l'artisanat, de l'industrie, du commerce, des services, ainsi qu'à l'attention des membres de leurs familles et survivants. La Fondation peut proposer d'autres prestations de prévoyance en plus des prestations minimums légales.

A effet du 1^{er} janvier 2007, la Fondation a changé de nom. La dénomination en vigueur jusqu'alors «Fondation de prévoyance 2^e pilier SPIDA» a été remplacée par «Spida Fondation de prévoyance». L'Office fédéral des assurances sociales a approuvé ce changement de nom le 9 novembre 2007 par décret.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro d'enregistrement C1 47. Elle s'acquitte des contributions au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et règlements

	Début de validité
Acte de fondation	01.01.2007
Règlement d'organisation	01.01.2001
Règlement de prestation	01.07.2007
Règlement sur les placements	01.06.2006
Règlement provisions et réserves de fluctuation de valeur	31.12.2005
Règlement sur la liquidation partielle	01.01.2007

1.4

Organe paritaire de gestion/droit à la signature

Le Conseil de Fondation est composé des membres suivants:

Nom	Fonction	Représentant	
Heinrich Guyer	Président	suissetec	Représentant de l'employeur
Alfons Meier		USIE	Représentant de l'employeur
Peter Schilliger		suissetec	Représentant de l'employeur
Alois Weibel		ASTF	Représentant de l'employeur
Rolf Frehner	Vice-président	Unia	Représentant des salariés
Eduard Belser		Unia	Représentant des salariés
René Leemann		Unia	Représentant des salariés
Nicola Tamburrino		Syna	Représentant des salariés
Hans-Peter In-Albon		USIE	Assesseur
Walter Bisig		ASTF	Assesseur

spida.

11

Personnes chargées de l'administration et de la direction de Spida: **Martin Dürr**, directeur de Spida. **Uwe Brandt**, directeur de la Fondation de prévoyance. **Adresse:** Spida Fondation de prévoyance, Bergstrasse 21, case postale, 8044 Zurich. Le président et le vice-président du Conseil de Fondation ainsi que les personnes chargées de la direction signent collectivement à deux.

1.5

Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Institution	Adresse
Experts en prévoyance professionnelle	Mercer (Switzerland) SA Tessinerplatz 5, 8027 Zurich
Organe de contrôle	OBT SA, St-Gall Rorschacherstasse 63, 9004 St-Gall
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales Effingerstrasse 20, 3003 Berne
Conseillers en investissements	PPCmetrics SA Gotthardstrasse 67, 8027 Zurich
Contrôle des titres	Complementa Investment-Controlling SA Gaiserwaldstrasse 14, 9015 Saint Gall

1.6

Employeurs affiliés

Sont affiliées au 31 décembre 2007 auprès de la Fondation de prévoyance Spida 1'169 entreprises (1'164 en 2006) avec 1'311 contrats d'affiliation au total (1'281 en 2006).

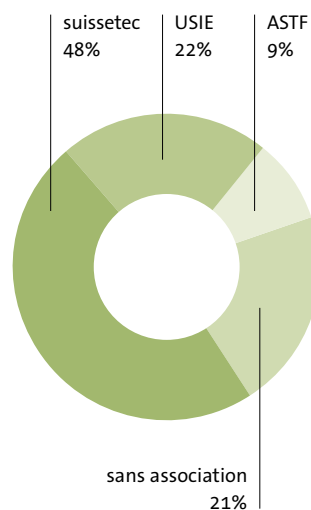
2.

Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs

Etat complet des actifs	2007	2006	2005	2004	2003
Assurés	6'712	6'416	6'230	5'926	5'086
Salaires annuels assurés	292'214'855	280'001'033	271'597'621	249'744'813	206'287'890
Rentes de vieillesse assurées	126'969'855	113'440'903	112'402'675	108'631'254	108'451'684
Rentes d'invalidité assurées	116'885'943	112'000'413	108'639'048	99'897'925	82'515'156
Cotisations	39'691'055	45'081'612	44'161'742	37'348'580	31'418'975
– dont bonif. de vieillesse	29'085'805	27'501'072	27'112'417	26'090'959	23'368'114
Avoirs de vieillesse	389'401'721	383'524'380	380'590'368	360'726'931	312'579'947
– dont capital de prév. LPP	294'285'036	286'509'005	276'116'883	263'110'507	224'383'749

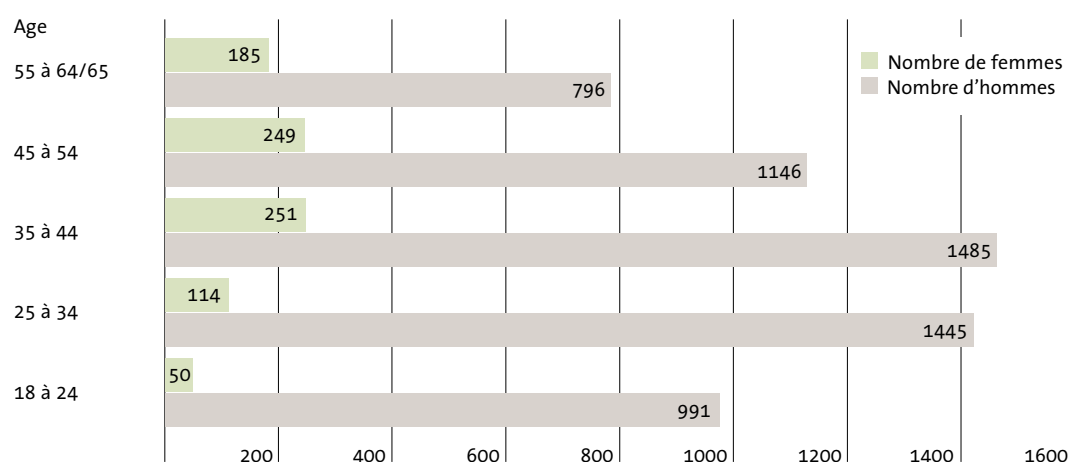
Le recul des rentrées de contributions en 2007 s'explique par la réduction des contributions contre le risque et aux frais administratifs ainsi que par la suppression des contributions d'assainissement.



Personnes actives par association	suissetec	USIE	ASTF	sans association
Etat complet 2007				
Assurés	3'229	1'464	625	1'394
Salaires annuels assurés	146'364'787	63'363'190	29'072'669	53'414'209
Rentes de vieillesse assurées	63'596'625	27'531'793	12'632'298	23'208'885
Rentes d'invalidité assurées	58'545'915	25'345'276	11'629'068	21'365'684
Cotisations	19'880'484	8'606'516	3'948'892	7'255'163
– dont bonifications de vieillesse	14'554'995	6'301'044	2'891'082	5'311'684
Avoirs de vieillesse	212'695'270	96'538'269	38'114'617	42'053'565
– dont capital de prévoyance LPP	163'206'289	71'368'543	29'854'755	29'855'449

Evolution de l'état des assurés	2007	2006
Nombre, état au 1.1	6'416	6'230
+ Admissions	1'532	1'201
- Départs	1'157	923
- Cas de décès	7	8
- Invalidités	20	15
- Octrois de rentes	52	69
Nombre total des assurés actifs au 31.12	6'712	6'416
Dont assurés contre le risque seulement	1'041	1'036

Répartition selon l'âge LPP



spida.

13

L'âge moyen de tous les assurés actifs de la Fondation s'élève à 39 ans (hommes 38 ans, femmes 44 ans).

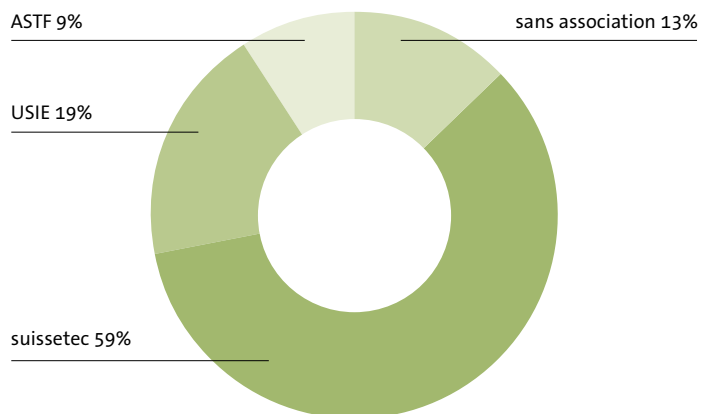
2.2

Bénéficiaires de rentes

Etat des bénéficiaires de rentes	2007	2006	2005	2004	2003
Bénéf. de rentes de vieillesse	522	489	472	462	424
Bénéf. de rentes d'invalidité	187	187	194	193	191
Bénéf. de rentes de partenaire	244	235	217	197	185
Bénéf. de rentes pour enfants	151	166	157	152	123
Nombre de bénéficiaires de rentes	1'104	1'077	1'040	1'004	923
Rentes de vieillesse	5'311'893	4'791'286	4'442'294	4'240'134	3'785'054
Rentes d'invalidité	2'237'417	2'219'523	2'285'222	2'276'789	2'257'163
Rentes de partenaire	1'715'113	1'579'273	1'463'770	1'295'442	1'159'944
Rentes pour enfants	369'697	388'095	363'502	351'137	282'032
Total des prestations de rentes	9'634'120	8'978'176	8'554'788	8'163'502	7'484'193
Réserve mathématique	138'310'106	127'990'174	125'070'750	118'172'700	107'352'222

Bénéficiaires de rentes par association	suissetec	USIE	ASTF	sans association
Bénéf. de rentes de vieillesse	318	119	31	54
Bénéf. de rentes d'invalidité	109	23	22	33
Bénéf. de rentes de partenaire	140	47	18	39
Bénéf. de rentes pour enfants	82	15	33	21
Nombre de bénéficiaires de rentes	649	204	104	147
Rentes de vieillesse	3'216'747	1'391'145	201'369	502'631
Rentes d'invalidité	1'401'992	279'129	200'937	355'358
Rentes de partenaire	1'004'476	385'220	109'934	215'483
Rentes pour enfants	231'175	35'573	53'387	49'562
Total des prestations de rentes	5'854'389	2'091'067	565'628	1'123'034
Réserve mathématique	85'295'575	28'577'417	8'376'332	16'060'782

Nombre de bénéficiaires de rentes par association



3. Nature de l'application du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Les prestations générales sont contenues dans le règlement des prestations. La Fondation propose six plans de prévoyance visant la mise en œuvre de la prévoyance de base (plans englobés) et deux plans pour la prévoyance exclusivement subobligatoire des cadres. En annexe au règlement, les plans de prévoyance définissent les dispositions spécifiques à l'entreprise affiliée. En font partie:

- le salaire assuré
- les bonifications de vieillesse et les cotisations
- le taux d'intérêt pour le capital de prévoyance
- la hauteur des prestations de risque en cas d'invalidité et de décès
- l'âge de la retraite

3.2 Financement, méthode de financement

Notre fondation de prévoyance est une caisse en primauté de cotisations pour les prestations vieillesse. Les prestations de risque sont basés sur le principe de primauté de prestations, ce qui signifie que les prestations de risque demeurent en rapport avec le salaire assuré.

La Fondation se finance au moyen des cotisations des entreprises affiliées et de leurs employés. Les cotisations se composent des cotisations d'épargne, des contributions contre le risque et des contributions aux frais administratifs. Elles sont calculées en pourcentage du salaire assuré y relatif.

4.

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1

Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Un bilan annuel est établi au jour de référence du 31 décembre pour l'ensemble de la Fondation. La présentation et l'évaluation du bilan annuel correspondent à la directive n° 26 de la Commission pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donne une image fidèle (true & fair view) du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise. Elle est compatible avec les dispositions et les règlements de la prévoyance professionnelle.

4.2

Principes comptables et d'évaluation

L'observation du principe de reddition des comptes Swiss GAAP RPC 26 exige l'évaluation de tous les investissements à des valeurs actuelles et/ou effectives:

A l'exception des valeurs ci-dessous, tous les avoirs de l'actif sont portés au bilan aux valeurs sur le marché:

Valeurs	Méthode d'évaluation
Liquidités, créances, dettes, régulations	valeur nominale
Immeubles	valeur de rendement
Capitaux de prévoyance et provisions	rapport des experts en CP

4.3

Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des comptes

Pendant la période couverte par le rapport, aucune modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des comptes n'a été effectuée.

5. Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

5.1 Mode de couverture des risques et réassurance / excédents des contrats d'assurance

La Fondation assume elle-même les risques d'invalidité et de décès. Afin de limiter ces derniers, elle a conclu une assurance d'excédent de sinistre auprès de la Winterthur Assurances.

Dans l'année sous revue, il n'y a pas eu de parts excédentaires provenant de contrats d'assurance.

5.2 Développement et rémunération des avoirs d'épargne

Capitaux	2007 CHF	2006 CHF
Etat du capital de prévoyance au 1.1	383'524'379	380'590'368
Cotisations d'épargne des salariés	14'533'685	13'750'536
Cotisations d'épargne des employeurs	14'525'120	13'750'536
Primes uniques et rachats	3'923'918	2'805'091
Apport de libre passage	20'892'340	16'777'622
Remboursement de versements anticipés EPL / divorce	686'585	733'326
Apport de libre passage en cas de sortie	-35'626'794	-33'034'316
Versements anticipés EPL / divorce	-2'313'853	-3'194'097
Dissolution après retraite, décès et invalidité	-19'303'410	-15'094'679
Rémunération du capital d'épargne	8'559'751	6'439'992
Total du capital de prévoyance des assurés actifs	389'401'721	383'524'379
- dont capital de prévoyance selon LPP	294'285'036	286'509'005
Taux de rémunération du capital de prévoyance		
Part obligatoire	2,5%	2,0%
Part surobligatoire	2,5%	1,5%

5.3

Développement de la réserve mathématique pour les retraités

Capitaux	2007 CHF	2006 CHF
Etat de la réserve mathématique au 1.1	127'990'174	125'070'750
Ajustement au calcul des experts au 31.12	10'319'932	2'919'424
Total du capital de prévoyance des retraités	138'310'106	127'990'174
Nombre de bénéficiaires de rentes (détails cf. 2.2)	1'104	1'077
Part des versements de capital lors du départ à la retraite en %	50%	60%

5.4

Provisions techniques

Il existe des provisions actuarielles pour le cas d'une augmentation importante des cas d'invalidité et de décès.

Position	CHF
Etat des provisions pour risques au 1.1	15'600'000
Apports aux provisions pour risques	900'000
Etat des provisions pour risques au 31.12	16'500'000
Valeur cible des provisions pour risques	16'500'000

5.5

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 et résultats de la dernière expertise actuarielle

Les experts en prévoyance professionnelle ont établi le dernier rapport actuariel au 31 décembre 2007. Les données détaillées suivantes en sont tirées:

	2007 CHF	2006 CHF
Fortune de prévoyance au 31.12	591'419'496	564'216'348
Capital de prévoyance requis sur une base actuarielle pour:		
– assurés soumis à cotisation	389'401'721	383'524'379
– assurance d'entreprise	19'424	56'980
– bénéficiaires de rentes	138'310'106	127'990'174
– provisions actuarielles	16'500'000	15'600'000
Total du capital de prévoyance requis	544'231'251	527'171'533
Excédent / découvert actuariel	47'188'245	37'044'815
Degré de couverture	108,7%	107,0%

Le degré de couverture inclut les provisions pour fluctuation à court terme des investissements (cf. 6.7).

Le degré de couverture de la Fondation est défini comme suit: $\frac{Fp}{Cp} \times 100 = \text{degré de couverture en \%}$

Par Fp (fortune de prévoyance), on entend: l'ensemble des actifs inscrits au bilan à la date d'établissement de ce dernier, diminué des engagements, du compte de régularisation des passifs et des réserves de contributions des employeurs. C'est la fortune de prévoyance effective qui est déterminante, comme le stipule l'art. 47 al. 2 OPP 2. Les réserves pour fluctuation de valeur doivent être ajoutées à la fortune de prévoyance disponible.

Par CP (capital de prévoyance), on entend: le capital de prévoyance requis sur une base actuarielle au jour en question (capitaux d'épargne), y compris les consolidations nécessaires.

5.6 Bases techniques et autres mesures actuarielles déterminantes

La fondation calcule selon les bases techniques CFA 2000 avec un taux d'intérêt technique de 3,5%. Les capitaux de couverture de rentes sont consolidés de quelque 0,5% par année, afin de prendre en considération l'accroissement de l'espérance de vie. Jusqu'à 2007 inclus, les provisions ont permis de cumuler 4,0% du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

5.7 Modification des bases techniques et hypothèses

Aucune modification apportée dans ce domaine en 2007.

5.8 Réserves de contributions de l'employeur et fonds libres des entreprises affiliées

Des réserves de contributions des employeurs et des fonds libres sont gérées au niveau des entreprises affiliées (caisse de prévoyance):

	2007 CHF	2006 CHF
Etat des réserves de contributions des employeurs au 1.1.	3'165'345	2'693'842
Apports aux réserves de contributions des employeurs	1'531'722	970'680
Dissolution en vue du versement des cotisations des employeurs	-703'118	-542'488
Intérêts 1,1% (1,5% en 2006)	38'635	43'311
Etat des réserves de contributions des employeurs au 31.12.	4'032'584	3'165'345
Etat des fonds libres caisses de prévoyance au 1.1.	85'262	137'123
Apports aux fonds libres	35'635	0
Dissolution de fonds libres	-6	-53'121
Intérêts 1,1% (1,5% en 2006)	1'022	1'260
Etat des fonds libres caisses de prévoyance au 31.12.	121'913	85'262

La Fondation est une fondation commune. Il n'y a donc pas de placements auprès des employeurs.

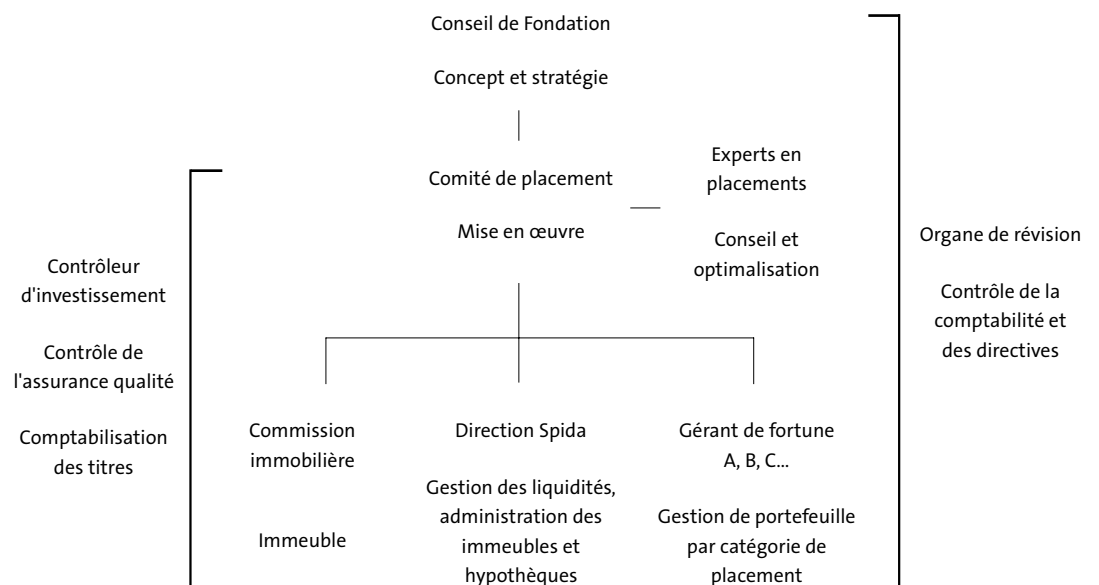
5.9 Réserves de contributions de l'employeur avec déclaration de renonciation

Il n'existe pas de réserves de contributions des employeurs avec déclaration de renonciation.

6. Explication des investissements et du résultat net des investissements

6.1 Code de déontologie dans la gestion de fortune, organisation de l'activité de placement, règlement de placement

La Fondation s'est subordonnée au Code de déontologie dans le domaine de la prévoyance professionnelle (Code). Il s'agit d'un instrument d'autorégulation engageant la responsabilité personnelle de toutes les personnes actives en matière de gestion de fortune, dans l'intérêt de tous les destinataires de la Fondation. La subordination est définie depuis octobre 2004 dans le règlement de placement. La structure suivante détermine l'organisation de l'activité de placement:



Le **Conseil de Fondation** décide de la stratégie de placement et des objectifs des activités de placement. Le Conseil de Fondation a confié les placements au Comité de placement des institutions de Spida. Le **Comité de placement** est une instance spécialisée en matière d'investissements financiers, qui prend des décisions ou émet des recommandations au Conseil de Fondation, dans le cadre du règlement de compétences applicable. La **Commission immobilière** est une instance du Comité de placements spécialisée dans l'immobilier; elle prend des décisions ou émet des recommandations au Conseil de Fondation dans le cadre du règlement de compétences. PPCmetrics SA, à Zurich, assiste le Comité de placement en qualité de **conseiller**. Le contrôle des investissements ainsi que la comptabilité des titres sont effectués par Complementa Investment-Controlling SA, à St-Gall.

Les principes et l'organisation, y compris les tâches et les compétences, sont définis dans un règlement de placement. La surveillance est effectuée au moyen du contrôle mensuel de Complementa Investment-Controlling SA adressé au Comité de placement, lequel informe périodiquement le Conseil de Fondation. Le respect des dispositions réglementaires et juridiques est vérifié par Complementa Investment-Controlling SA, d'une part, et par **l'organe de contrôle**, d'autre part.

La stratégie de placement choisie vise la croissance à long terme avec un rendement adéquat et une sécurité élevée. Elle est aussi et surtout orientée vers les obligations de prévoyance à l'égard des destinataires de la Fondation. Des gestionnaires de fortune internes et externes peuvent être mandatés pour l'application de la stratégie de placement.

Catégorie	Mandataires de la gestion de fortune / sociétés de fonds
Obligations en CHF	Loyal Finance SA, Zurich; UBS SA, Zurich
Obligations en EUR	Loyal Finance SA, Zurich
Actions suisses	UBS SA, Zurich; 3V Asset Management SA, Zurich; Credit Suisse Zurich
Actions étrangères	Fondation de placement IST, Zurich
Immeubles (placements indirects)	Fondation de placement AVADIS, Baden; Fondation de placement immobilier HIG, Olten; Fondation de placement immobilier IST, Zurich; Fondation de placement Swisscanto, Zurich; Swiss Re, Zurich; Credit Suisse, Zurich
Fonds spéculatifs	RMF, Pfäffikon; Cadogan, Îles Vierges britanniques; Cedar, Îles Caïman; Olympia Capital, Bermudes; Fondation AAA, Nyon
Gestion monétaire	Tradex, USA
Commodities	Lehman Gresham, USA; AIG, GB
Emprunts convertibles	Lombard Odier, Zurich; Jefferies, Zurich; Fisch, Zurich
Marchés émergents	Pictet, Zurich; Avadis, Baden

6.2

Utilisation des extensions avec résultat du rapport selon l'art. 59 OPP 2

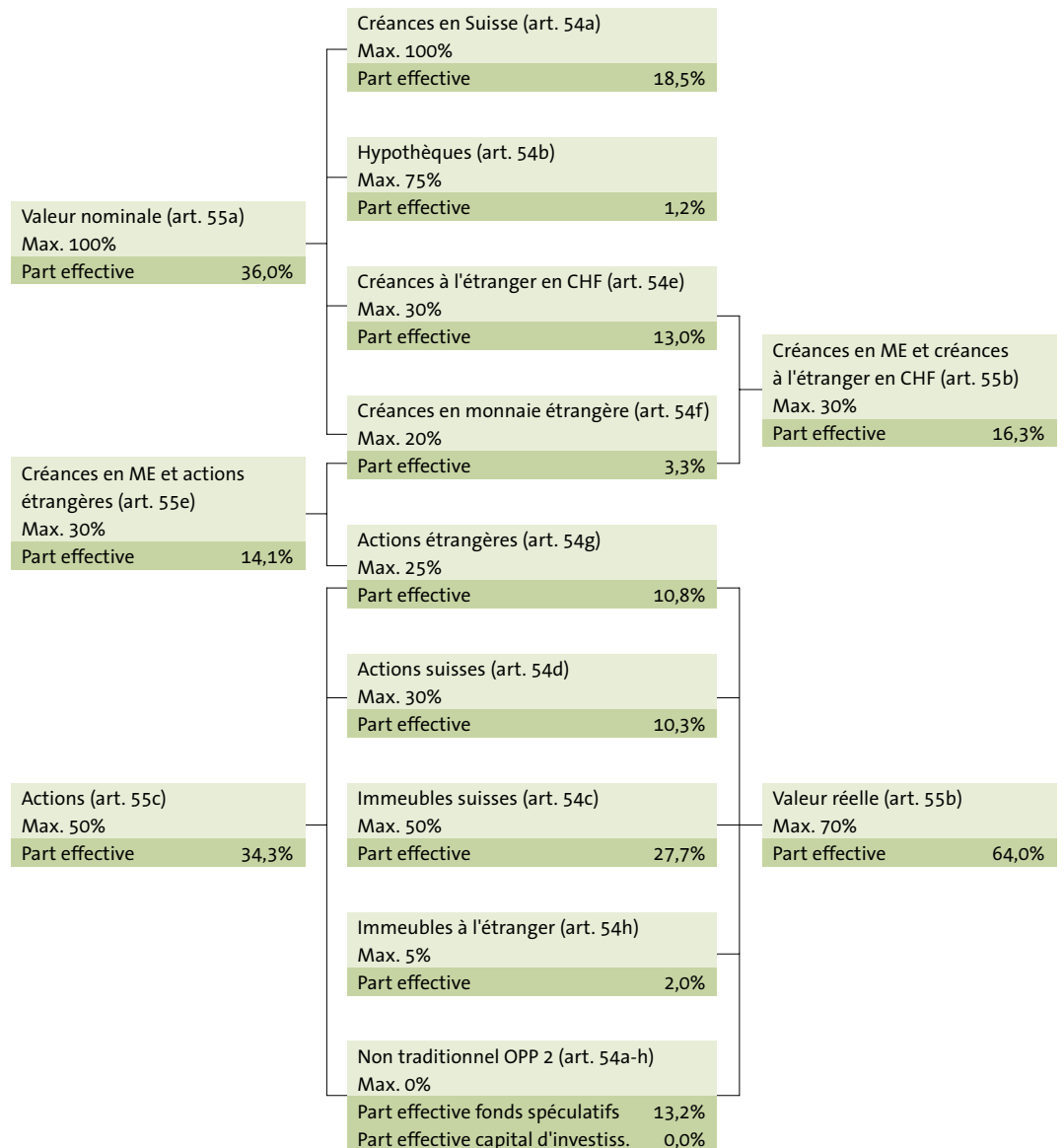
Les directives de placement des art. 49 et ss OPP 2 s'appliquent en principe aux institutions de prévoyance professionnelle. Dans les art. 53, 54 et 55 OPP 2, les possibilités de placement des institutions de prévoyance sont limitées, si elles ne peuvent pas faire usage de l'extension selon l'art. 59. L'extension des possibilités de placement est possible, sur la base d'un règlement de placement, pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition des risques (art. 50 OPP 2) puisse être justifié chaque année de manière probante dans un rapport.

A des fins de diversification et de rendement, les limites des art. 53, 54 et 55 OPP 2 ont été délibérément franchies (utilisation de fonds spéculatifs et de capital d'investissement).

Dans son rapport annuel, le contrôleur d'investissement parvient à la conclusion que la stratégie de placement choisie conjointement avec les mesures prises en matière de mise en oeuvre et de contrôle est appropriée, au niveau actuel de connaissance, afin de garantir à long terme la sécurité de la prévoyance. Les mesures prises sous l'application de l'art. 59 OPP 2 diminuent le risque de fluctuation des placements en offrant simultanément un bon potentiel de rendement.

Se basant sur les analyses du contrôleur d'investissement, le Conseil de Fondation en conclut que la Fondation de prévoyance Spida remplit ces conditions et fait usage des possibilités d'extension.

Vue d'ensemble des limites

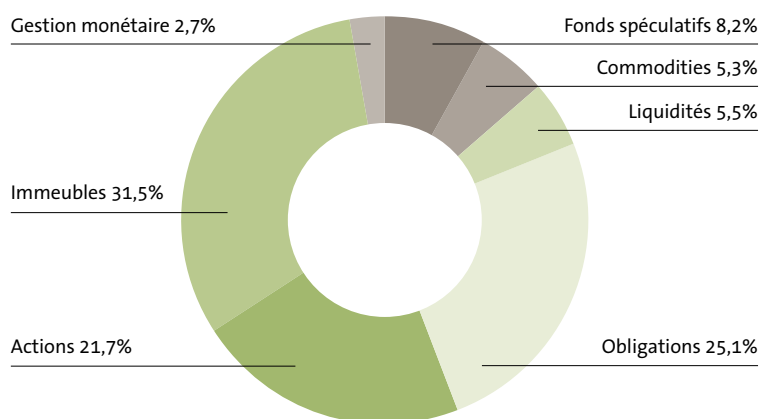


6.3

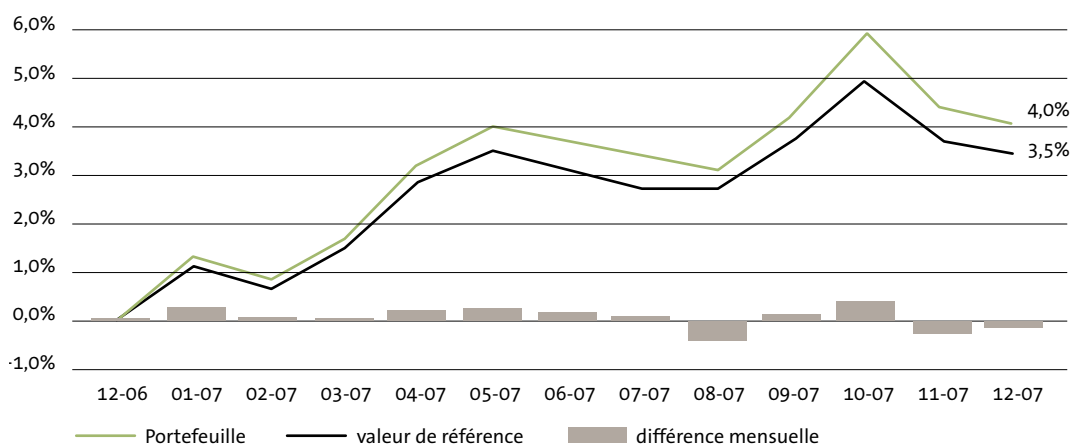
Présentation des placements par catégories

	SAA*	31.12.2007		31.12.2006	
Catégories aux termes de la SAA *	%	Mio. CHF	%	Mio. CHF	%
Liquidités	4	32,5	5,5	52,3	9,4
Obligations CHF	20	106,8	18,2	101,4	18,2
Obligations EUR	4	19,6	3,3	18,9	3,4
Emprunts convertibles	3	21,3	3,6	20,7	3,7
Actions suisses	12	62,2	10,6	76,9	13,8
Actions étrangères	10	52,8	9,0	61,6	11,1
Actions de marchés émergents	2	12,5	2,1	13,6	2,4
Immeubles	30	185,2	31,5	163,9	29,5
Fonds spéculatifs avec couverture de change	7	48,5	8,2	47,2	8,5
Commodities avec couverture de change	5	31,0	5,3	0,0	0,0
Gestion monétaire	3	15,8	2,7	0,0	0,0
Total de la fortune aux termes de la SAA	100%	588,2	100%	556,5	100%
Créances et prêts		12,9		14,3	
Régulations		2,5		3,1	
Total		603,6		573,9	

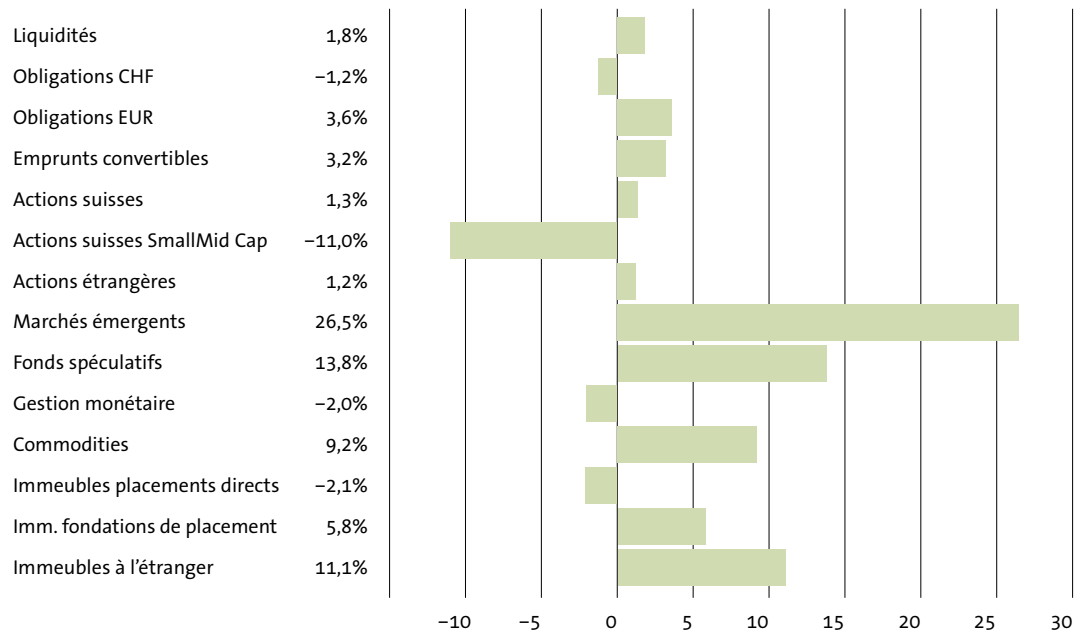
* SAA = «Strategische Asset Allokation», répartition stratégique d'actifs



Evolution de la performance au cours de l'année



Performance par catégorie



6.4

Instrument financiers dérivés

Aucune transaction n'a été effectuée au cours de l'année en question.

6.5

Valeur du marché et partenaires contractuels des valeurs sous prêts de titres

Les titres de quelques dépôts gérés peuvent être utilisés pour des prêts de titres. A la fin de l'année, des titres ont été avancés depuis deux dépôts d'une grande banque suisse pour une valeur totale de CHF 38'113'782. Les revenus des prêts de titres vont au fonds et sont donc inclus dans la performance.

6.6

Immeubles

La fortune de la Fondation comprend les immeubles suivants (placements directs):

	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Immeuble de Pfungen	17'350'000	16'830'000
Immeuble de Stein (AG) 1	12'010'000	11'960'000
Immeuble de Stein (AG) 2	13'620'000	13'490'000
Immeuble de Zurich Nord	21'230'000	20'600'000
Immeuble de Zurich Bergstrasse	18'770'000	18'750'000
Immeuble de Rorschach	6'710'000	6'780'000
Immeuble de Saint-Gall	10'260'000	10'640'000
Immeuble de Bülach	19'010'000	19'010'000
Immeuble d'Opfikon	12'800'000	14'450'000
Immeuble de Freidorf (pour la première fois en 2007)	8'400'000	
Immeuble en construction de Niederhasli (pour la première fois en 2007)	2'988'490	
Total	143'148'490	132'510'000

La méthode de la valeur du rendement est utilisée pour évaluer les immeubles cités ci-dessus. Les taux de capitalisation employés se situent entre 5,251% et 7,911%.

6.7

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Afin de couvrir le risque essentiellement lié aux titres inscrits au bilan à leur valeur du marché, une institution de prévoyance doit disposer d'une réserve de fluctuation des valeurs. Conformément aux calculs de Complementa SA, lors de la mise en oeuvre de la stratégie valable à la fin de l'année (SAA, répartition stratégique d'actifs), la réserve de fluctuation devrait atteindre 15,2% de la fortune.

	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 1.1.	37'044'815	0
Virement à charge du compte d'exploitation	10'143'430	37'044'815
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.	47'188'245	37'044'815
Placements	588'253'960	556'511'158
Réserve de fluctuation recommandée	89'414'602	92'380'852

7.

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Avoir en cotisations

La facturation du dernier trimestre de l'année courante a été effectuée en décembre (facturation à terme échu). Il en a résulté des cotisations impayées pour un montant de CHF 7'454'290.

7.2 Avoirs sur comptes immobiliers

Les investissements effectués dans le développement d'immeubles avant transfert de propriété et les avoirs de l'administration d'immeubles sont comptabilisés ici.

7.3 Autres avoirs

Les impôts anticipés et les actifs auprès de fonds de garantie sont comptabilisés ici.

7.4 Régularisation active

Il a été effectué une régularisation de paiements effectués en décembre 2007 déjà, mais échus l'année suivante seulement (p. ex. rentes de janvier 2008, intérêts intermédiaires, etc.).

7.5 Dettes

Ont été portés au compte «prestations de libre passage et rentes» les actifs d'assurés dont l'avoir de vieillesse ou la rente ne pouvait pas encore être payé/e.

7.6 Régularisation passive

À ce compte sont inscrites avant tout les prestations de libre passage rentrées peu avant la fin de l'année et qui ne peuvent être traitées que l'année suivante.

7.7 Provisions non techniques

Un ducroire de CHF 150'000 a été constitué pour d'éventuelles cotisations impayées.

7.8 Frais d'administration

Les charges d'administration sont réparties comme suit:

	2007 CHF	2006 CHF
Loyers	119'461	110'989
Informatique	790'604	741'748
Personnel	1'171'838	1'102'570
Indemnités du Conseil de Fondation et des comités	95'618	119'386
Autorité de surveillance, organe de contrôle et experts en matière de prévoyance professionnelle	122'247	182'304
Charges administratives générales	62'000	231'679
Taxes, impôts	24'505	25'798
Total	2'386'273	2'514'475

8. Conditions de l'autorité de surveillance

L'OFAS a approuvé le bilan annuel 2006 le 20 décembre 2007. Il n'y a pas de conditions.

L'Office fédéral des assurances sociales a ordonné à tous les organismes de prévoyance présentant des rapports de réguler l'utilisation des rétrocessions découlant de l'administration de fortune. Les gérants de fortune suivants nous ont confirmé qu'aucune rétrocession n'avait été reçue ou versée en 2007:

Gérants de fortune	Date de la confirmation
Credit Suisse	07.03.2008
UBS	13.03.2008
Loyal Finance	20.02.2008

Au moment de la présentation des comptes, il n'y avait aucun règlement contractuel relatif à des rétrocessions avec un gérant de fortune. Les contrats d'administration de fortune en cours seront complétés par le règlement sur l'utilisation des rétrocessions au moment de leur renouvellement. Le Conseil de Fondation s'informe régulièrement sur les négociations en cours et sur leurs résultats.

9. Autres informations concernant la situation financière

Aucunes

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucuns

Rapport des experts de la prévoyance professionnelle

Markus Meier

Mercer (Switzerland) SA
Tessinerplatz 5
8027 Zurich
Switzerland
Tel 41 44 200 45 50 Fax 41 44 200 45 01
markus.meier@mercer.com
www.mercer.com

Au Conseil de Fondation
De la Fondation de prévoyance Spida
8044 Zurich

le 10 avril 2008

Confirmation des experts

En qualité d'experts en prévoyance professionnelle, nous avons procédé à la vérification actuarielle de la Fondation de prévoyance Spida au 31 décembre 2007. Les résultats de notre vérification tiennent à l'expertise actuarielle au 31 décembre 2007. Sur la base de cette expertise, je peux fournir la confirmation suivante:

- Les dispositions réglementaires sur les prestations et le financement correspondent aux prescriptions légales.
- Le bilan technique au 31.12.2007 présente un excédent technique de Fr. 47'188'245.- (2006: excédent de Fr. 37'044'815.-). Le degré de couverture a progressé grâce au rendement positif de la fortune et au développement favorable du risque. Le degré de couverture s'élève à 108,7% (2006: 107,0%).

Meilleures salutations



Expert dipl. ès assurances-pensions

Treuhand
Wirtschaftsprüfung
Gemeindeberatung
Unternehmensberatung
Steuer- und Rechtsberatung
Informatik – Gesamtlösungen



Rapport de l'organe de contrôle

Au Conseil de Fondation
De la Fondation de prévoyance Spida
8044 Zurich

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Spida Fondation de prévoyance pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions juridiques et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations, le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Nous confirmons que les conditions d'utilisation des extensions de placement dans le sens de l'art 59 OPP 2 ont été respectées à tout point de vue.

OBT SA

Urs Michel
Expert-comptable diplômé
Réviseur en chef

Stefan Traber
Expert-comptable diplômé

St-Gall, le 21 avril 2008

spida.

| 31

Spida
Fondation de prévoyance
Bergstrasse 21
Case postale
8044 Zurich
Téléphone 044 265 50 50
Fax 044 265 53 53
info@spida.ch
www.spida.ch

spida.



25



54